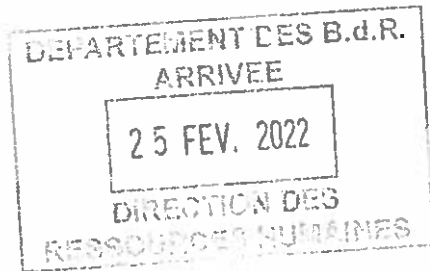




Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône



Marseille, le 25/02/2022

Madame Vassal
Présidente du Conseil départemental
Des Bouches du Rhône

Madame la Présidente,

Nos organisations syndicales déposent un préavis de grève pour la journée du jeudi 3 mars 2022 pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental du CD13.

Les motifs sont les suivants :

- Demande d'ouverture de négociations sur la mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail
- Refus des propositions de l'Administration impliquant la remise en cause de nos acquis sociaux et demande de prise en compte de la pénibilité pour tous les agents
- L'obtention de la garantie que la Collectivité mettra « tout en œuvre pour protéger au mieux les agents et **leur offrir des conditions de travail dignes de leur engagement au quotidien** » propos tenus par Mme la Présidente en marge de l'agression du 24 février sur la MDS des chartreux.

Conformément à l'article L.521-3 du Code du Travail, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

V.MARQUE
Syndicat CGT

C.AMOROS
Syndicat FSU